



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 110342

Texte de la question

M. Michel Liebgott interroge M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur la non-ouverture du CAPES de langues régionales pour l'année 2012. La Fédération des enseignants de langue et culture d'oc de l'éducation nationale (FELCO) considère que cette décision est non seulement injustifiable par des raisons techniques et financières mais aussi complètement inacceptable car contraire à la Constitution de la République et à la transmission d'un élément du patrimoine national, aux engagements internationaux de la France, aux conventions signées avec les régions conformément à la loi, aux déclarations du ministère et du Président de la République. Cette mesure est d'autant plus grave et infondée qu'il n'existe pas d'autre concours que le CAPES qui ouvre droit à l'enseignement de ces différentes langues. En effet, malgré de multiples demandes et projets, le ministère a toujours refusé jusqu'à ce jour la mise en place d'une agrégation de langue régionale. Par ailleurs, les jeunes candidats qui désirent se présenter au CAPES l'année prochaine ont déjà passé un an à préparer le master 1, et perdront une autre année si le CAPES ne leur est pas ouvert en 2012. Il lui demande donc d'annuler cette mesure et de maintenir ouvert le concours des différents CAPES de langue régionale pour l'année 2012.

Texte de la réponse

Les langues régionales sont enseignées dans les différents ordres du système éducatif sans discontinuer depuis 1982 et scolarisent plus de 32 000 élèves dans le second degré. Enseignées dans dix-huit des trente académies de France, les langues vivantes régionales sont pleinement reconnues dans les programmes nationaux des enseignements dispensés. De plus, au cours de ces dernières années, le ministère a rénové ou profondément repensé les programmes de langues vivantes régionales métropolitaines, afin de les inscrire dans le cadre européen de référence pour les langues. C'est à la fois le signe de l'attachement que l'État leur porte, mais également de la rigueur et de la qualité de ces enseignements. Ces enseignements se poursuivront dans les années à venir. Les inscriptions aux concours du CAPES, dans ces mêmes langues régionales, ont été ouvertes pour la session 2012 du 31 mai au 12 juillet 2011, et douze postes sont proposés au recrutement.

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (10^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110342

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juin 2011, page 5961

Réponse publiée le : 22 novembre 2011, page 12316